

Evry-Courcouronnes, le 5 décembre 2024

Pôle Pédagogique Ecole Inclusive

Affaire suivie par :

Béatrice CHAMPROUX
Inspectrice de l'Éducation Nationale
Ecole Inclusive Ouest

Boulevard de France
91012 EVRY Cedex

Objet : Remboursement des frais de déplacement liés la Formation Continue des AESH - Année 2024-2025

Mesdames et Messieurs les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH),

Afin de procéder au remboursement de vos frais de déplacement liés à la Formation Continue, je vous invite à suivre la procédure suivante :

1. Remplir le fichier **Remboursement_frais_déplacement** :
2. Joindre les **pièces justificatives nécessaires**,
 - Convocation à la formation
 - Justificatifs de transport (exemple : abonnements, tickets, factures).
 - Tout autre document requis selon la situation (précisé dans le fichier).
3. **Envoyer l'ensemble des documents en une seule fois** :
 - **Par mail** (à privilégier) à l'adresse suivante : marie.moreau4@ac-versailles.fr
 - **Par courrier**, à l'adresse suivante :
Mme Marie MOREAU
Rectorat de Versailles – EAFC
3 boulevard de Lesseps
78017 VERSAILLES CEDEX

Je vous recommande de vérifier soigneusement votre dossier avant envoi pour éviter tout retard de traitement. En cas de question ou pour toute précision complémentaire, vous pouvez contacter Mme Marie Moreau directement via l'adresse mail indiquée ci-dessus.

Nous vous remercions pour votre attention et restons à votre disposition.

Bien à vous,

Béatrice Champroux

Inspectrice de l'Éducation Nationale – Ecole Inclusive Ouest Essonne